



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Brevet Professionnel Agricole

Diplôme de niveau 3 - RNCP39066 - Date échéance : 31/12/2028

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CFA du Talhouët - Hennebont

LE METIER (SOURCE : ONISEP)

Le/la titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagements paysagers. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles... Il/elle entretient les plantations ainsi que les terrains et assure les apports d'engrais. Il/elle peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

L'ouvrier·ère en travaux d'aménagements paysagers exerce son activité dans une entreprise paysagiste privée ou dans une collectivité territoriale.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, conduite d'engins.

LES INDICATEURS DU BPA OSP

(Nouvelle formation, les indicateurs seront disponibles en juillet 2027)

- Taux de réussite à l'examen : /
- Taux d'appréciation : /
- Taux d'insertion à 6 mois : disponible en janvier 2028
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>
- Taux d'abandon : /
- Taux de rupture : /
- Taux de poursuite d'études : /

PUBLIC CIBLE

Toutes personnes ayant suivi une classe de troisième, reconversion professionnelle, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Etre apte physiquement pour exercer le métier
- Avoir entre 15 et 29 ans (pas de limite d'âge supérieur pour les personnes en situation de handicap) et avoir suivi une classe de troisième

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Compléter un dossier de candidature
- Sélection : entretien de motivation, examen du dossier scolaire et prérequis satisfaits



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvriers/ouvrières hautement qualifiés/qualifiées capables de collaborer avec un/une paysagiste à la réalisation d'aménagements de jardins, d'espaces verts pour des particuliers ou

SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

LA DUREE DE LA FORMATION/ ALTERNANCE

La formation dure 2 ans (de septembre à juin N+2) :

- 14 semaines/an (soit 490 heures/an) **en centre** - 35h/semaine
- 76 semaines sur 2 ans (35 h/semaine) **en entreprise** dont 5 semaines de congés payés/an
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise

LES OBJECTIFS EVALUABLES

Le BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage comporte 6 blocs de compétences dont les objectifs sont :

- C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- C6E. Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers

CONTENU DE LA FORMATION

- Bloc 1: Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- Bloc 2: Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Bloc 3: Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- Bloc 5: Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagements paysagers
- Bloc 6 - UCARE : Réaliser des travaux mécanisés préalables à l'implantation d'aménagements paysagers

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Présentiel : 100 %

LES MODALITES D'EVALUATION

Mises en situation professionnelle et entretiens d'évaluation.

Les blocs peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

LES EQUIPEMENTS DU CFA

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP

LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites,...)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilités de bourses d'aides à la mobilité
- Repas possibles sur le site





TABLEAU DE REMUNERATION (au 1^{er} janvier 2026, service-public.fr)

• En apprentissage (avoir entre 16 et 29 ans)

Rémunération brute mensuelle** minimale d'un-e apprenti-e				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du SMIC soit 492,22 €	43% du SMIC soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du SMIC soit 710,98 €	51% du SMIC soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du SMIC, soit 1 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du SMIC soit 1 002,67 €	67% du SMIC soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du SMIC, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du SMIC Salaire le + élevé entre le SMIC (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.



• En contrat de professionnalisation

La rémunération (brute) d'un-e salarié-e de 26 ans ou plus ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 803,03 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise. Des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le-la salarié-e.

Je simule ma rémunération d'apprenti-e

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



Je m'informe sur l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



Aides particulières pour les apprenti-e's



- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA



SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT



APRES LE DIPLOME

Poursuite d'études :

Baccalauréat Professionnel ou Brevet Professionnel en
Aménagements Paysagers.

Insertion professionnelle - Métiers visés :

Ouvrier·ère qualifié·e en paysage

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par l'OPCO pour la formation par apprentissage.
Le·la candidat·e signe un contrat avec une entreprise et devient dès lors salarié·e.

Frais pédagogiques : aucun.

La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement. Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CFA DU TALHOUËT

- Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique
- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent formateur
- **Personnes en situation de handicap** : parcours adaptable et aide possible pour l'achat d'outils pédagogiques et/ou techniques
- **Référent handicap**

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tél : 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.97.25.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST-JEAN-BREVELAY

Le Suillo
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.97.60.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.97.36.23.40
www.campus-snm.fr

